

Conditions Générales de Vente

Article 1. Généralités

Le fait de passer commande implique votre adhésion entière et sans réserve à ces Conditions Générales de Vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir contre les Conditions Générales de Vente. Le fait que nous ne nous prévalions pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à nous prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Les commandes sur adresses par courrier, fax ou message électronique, à nos services clients, avec impérativement votre numéro de compte client. Les marques citées dans ce catalogue sont la propriété des sociétés concernées. Les caractéristiques des produits présentés peuvent évoluer en fonction de l'offre de nos fournisseurs.

Article 2. Prix

Les prix indiqués sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment. Tous les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande des produits, déduction faite, le cas échéant de tout rabais, remise, ristourne applicable à ladite commande. Les prix s'entendent nets, hors taxes sur la base des tarifs communiqués. Tout impôt, taxe, redevance, coût d'élimination des déchets EEE et autre seront facturés, le cas échéant, suivant la réglementation en vigueur.

Article 3. Paiement

Sauf convention contraire, nos produits sont payables à réception de facture.

En cas de première commande supérieure à 5 000 euros, nous nous réservons le droit de demander un acompte représentant 30% du montant T.T.C. de la commande. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos factures à échéance entraînera d'une part l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, quel que soit le mode de règlement prévu, et d'autre part, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 (dix) points, tout mois commencé étant dû, et majorées d'une indemnité de 15 % des sommes dues avec un minimum de 75 euros. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En cas de retard de paiement, nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Le montant des intérêts de retard pourra être imputé de plein droit, sur toutes remises, ristournes ou rabais dus.

Article 4. Réserve de propriété

Il est expressément convenu entre les parties que le transfert de propriété de la marchandise est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. Pendant la période précédant ce paiement, la marchandise restera notre propriété entière, mais vous en assumerez tous les risques dès le départ de nos entrepôts ou de l'entrepôt du fabricant si celui-ci vous livre directement.

Article 5. Livraison - Objet de la livraison - Délai

Produits stockés :

Toute commande doit porter au minimum sur un montant total H.T. de 50 euros, sauf accord écrit de notre part. En dessous de ce seuil, une participation aux frais de 5 euros H.T. vous sera facturée. Nos marchandises, expédiées en franco ou en port dû, voyagent à vos risques et périls. Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment toute modification que nous jugeons utile à nos produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande. Nous nous réservons aussi le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans nos prospectus ou catalogues. Nous nous réservons la possibilité de procéder à des livraisons de façon globale ou partielle en fonction de nos possibilités d'approvisionnement et/ou de transport. Les délais de livraison indiqués, étant eux aussi fonction de nos possibilités d'approvisionnement et de transport, ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages intérêts, remise de prix, retenue ou à annulation des commandes en cours.

Produits en livraison directe usiné :

Sont en principe concernés par ce type de livraison les produits suivants : coffre fort, destructeur, tableau blanc, vitrine, armoire monobloc, autres produits lourds et hors gabarit. Ces produits ne sont ni repris ni échangés. Le délai de livraison de ces produits est différent du délai de livraison des produits stockés standard (mentionné dans le catalogue à titre d'indication). Nous ne pouvons donc garantir une livraison synchronisée de ces produits avec les produits stockés standard.

Toute commande de ce type de produit devra faire l'objet d'une confirmation écrite de commande par le Client précisant ses coordonnées et le contact du site de livraison. La livraison sera effectuée par un prestataire extérieur (sur prise de RDV). Pour ces produits, le prix inclut la livraison pas de porte. Concernant les coffres forts et coffres ignifugés, les livraisons en étage, en sous-sol ou la fixation du produit au sol, un forfait sera appliqué au Client en fonction de l'accessibilité du lieu final à livrer (étage sans ascenseur par exemple) et du poids du coffre. Ce forfait sera déterminé avant la passation de la commande définitive et soumis à acceptation écrite du Client. Le service client indiquera au client le montant de la prestation de livraison spécifique.

Pour tout type de produit (stocké ou en livraison directe) dont la livraison fait l'objet d'une prise de rendez-vous préalable, dans le cas où Office Depot BS ou son sous-traitant se présente dans la plage horaire prévue et qu'il y a impossibilité de réaliser la prestation de livraison du fait du Client, une indemnité forfaitaire de 150€ HT sera appliquée en plus du prix du produit.

Article 6. Fabrications spéciales, imprimés, produits hors catalogue

Toute commande concernant des fabrications spéciales ou des produits imprimés vaut acceptation par vous des tolérances de quantité et de dimension en usage dans la profession. De même, toute commande de produits hors catalogue (code 9) doit respecter l'unité de vente minimale imposée par le fabricant ou l'importateur ; à défaut, elle sera arrondie à cette quantité. Les délais de livraison indiqués ne peuvent être garantis concernant les produits hors catalogue, et ne pourront faire l'objet d'un retour. Les produits Print Depot font l'objet de conditions générales de vente spécifiques qui sont disponibles sur demande.

Article 7. Réception - Réclamation

Toute réclamation pour non-conformité du produit livré au produit commandé devra nous être impérativement transmise, avec copie des réserves précises et caractérisées faites au transporteur lors de la livraison le jour même de l'embarquement du bon de livraison. Il vous appartiendra de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés et les communiquer directement auprès du service clients par fax, courrier ou message électronique.

Article 8. Retours de marchandises

Tout retour ou reprise de marchandises ne peut se faire sans notre accord préalable (ces demandes sont à adresser par courrier, fax ou message électronique à nos services clients). Les produits concernés doivent avoir été livrés depuis moins d'un mois et nous être retournés complets, dans un parfait état de revente et dans leur emballage d'origine. Sont exclus de cette possibilité, les marchandises non stockées ayant fait l'objet d'approvisionnements spécifiques, et les matériels livrés en kit à monter, ainsi que les meubles et sièges de bureau, coffres-forts et coffres ignifuges, etc... Toute demande de reprise de consommables informatiques (rubans, cassettes, supports magnétiques...) ou matériels électriques (calculatrices, lampes...) fera l'objet d'une étude technique préalable.

Toute reprise (hors mobilier) acceptée par nos services entraînera l'établissement d'un avoir, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés. Si la reprise est due à une erreur du Client (ex : erreur articles, erreur références...), il sera déduit de cet avoir un surcoût forfaitaire logistique de 9,99 euros HT (neuf euros et quatre-vingt dix-neuf centimes) par commande. Toute reprise de mobilier de bureau acceptée par nos services, entraînera l'établissement d'un avoir, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés, duquel sera déduit un surcoût forfaitaire logistique de reprise de 70 euros HT (soixante-dix euros) par commande.

Les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte du droit à bénéficier d'un avoir quelconque. Cet avoir ne donnera pas lieu à remboursement mais sera déductible des encours existants ou à venir.

Article 9. Garanties/SAV

Nous garantissons les marchandises uniquement contre tout défaut de matière ou de fabrication, en conformité avec les garanties fabricant. Au titre de cette garantie notre seule obligation sera le remplacement ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux. Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis à notre Service Après Vente dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou réparation. La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée. Les frais éventuels de port sont à votre charge. Les garanties ne jouent pas pour les vices apparents, et les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, un accident extérieur, ou lorsque ladite non-conformité est due à une fausse manœuvre, négligence, modification de la marchandise non prévue ni spécifiée, mauvaise utilisation, réparation ou test non appropriés de votre part. Le S.A.V. mobilier fera son possible afin que les demandes de S.A.V. relatives à des commandes de mobilier soient réalisées sous 20 jours ouvrés à compter de leur date de réception par notre service clients, pour tous les produits stockés et sur délai spécifique pour tous les produits non stockés.

Article 10. Déchets EEE

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électronique (EEE) et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets issus d'EEE sont à la charge du Client pour les déchets EEE mis sur le marché avant le 13 août 2005. S'agissant des DEEE mis sur le marché après cette date et dont notre société est considérée comme Producteur, Office Depot BS a mis en place une solution pour répondre à ses obligations légales. S'agissant des ampoules et tubes d'éclairage fluorescents, vous devez vous adresser à l'éco-organisme agréé Recyclum, seul habilité à collecter et traiter ces produits. Depuis le 15 novembre 2006, l'éco-contribution est de 0,25 euros HT par unité (montant susceptible de modification par les autorités compétentes).

Article 11. Responsabilité

Office Depot BS ne sera en aucun cas responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels tels que préjudice financier ou commercial subis par le Client du fait notamment d'un manquement quelconque par Office Depot BS de ses obligations au titre des présentes. Toutefois, et sauf faute lourde ou préjudice corporel, si la responsabilité d'Office Depot BS venait à être retenue par une décision de justice définitive, l'indemnité due par Office Depot BS quel que soit le fondement de l'action intentée, ne pourra excéder 25 % du Chiffre d'Affaires annuel HT réalisé par Office Depot BS auprès du Client.

Article 12. Informatique et Libertés

Conformément aux lois Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et du 6 août 2004, le traitement des données à caractère personnel concernant le Client fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données à caractère personnel le concernant, en adressant un courrier simple à l'adresse suivante : Office DEPOT BS- Service Marketing - 126 avenue du Poteau - 60300 Senlis

Article 13. Confidentialité

Le Client ne peut utiliser ou divulguer quelque information de nature financière, statistique, technique, commerciale ou relative à ses propres tarifs qu'il pourrait acquérir d'Office DEPOT BS sans accord préalable écrit d'Office DEPOT BS.

Article 14. Compétence – Droit applicable

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux de COMPIEGNE.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies et gouvernées par le droit français.

Edition 2011 - Office Depot BS S.A.S, capital 140 803 200 euros, 126 avenue du Poteau, 60300 Senlis, 324 559 970 RCS Compiègne. Toute erreur typographique, toute omission, toute modification de produit ne saurait engager notre responsabilité. Photos non contractuelles.